

Date de dépôt : 27 janvier 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : RHT: qui a le droit ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 novembre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il semblerait qu'un nombre certain d'entreprises se soient vu refuser l'autorisation de RHT suite aux mesures prises par le Conseil d'Etat en novembre 2020, y compris dans les secteurs de la restauration.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner le nombre de nouvelles demandes de RHT qui ont été faites entre octobre et novembre 2020 auprès de l'OCE ?***
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il nous détailler la proportion de refus à la suite de ces nouvelles demandes ?***
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il nous motiver ces refus ?***
- 4. Le Conseil d'Etat peut-il le faire par secteur d'activité ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. *Le Conseil d'Etat peut-il nous donner le nombre de nouvelles demandes de RHT qui ont été faites entre octobre et novembre 2020 auprès de l'OCE ?*

5 994 nouvelles demandes ou demandes de prolongation ont été déposées entre octobre et novembre 2020.

2. *Le Conseil d'Etat peut-il nous détailler la proportion de refus à la suite de ces nouvelles demandes ?*

La proportion de refus est d'environ 20%.

3. *Le Conseil d'Etat peut-il nous motiver ces refus ?*

Les principaux motifs de refus sont :

- perte de travail pas établie;
- RHT demandée pour le seul salarié dirigeant de la société.

4. *Le Conseil d'Etat peut-il le faire par secteur d'activité ?*

Vous trouverez ci-après les données chiffrées sous format d'un tableau indiquant les demandes de RHT refusées par l'OCE selon le secteur d'activité entre octobre et novembre 2020.

(Source : SECO/Lamda XR/produit le 18.01.2021)

Entreprises selon le secteur d'activité	2020/10	2020/11	Total
Arts, spectacles et activités récréatives	12	32	44
Non spécifié, autres	1	2	3
Information et communication	14	55	69
Textiles et habillement	2	1	3
Art. en bois et en liège, vannerie et sparterie		1	1
Verres, céramiques et produits en ciment		1	1
Industrie du papier, imprimerie	1	5	6
Bâtiment et génie civil	14	52	66
Activités spécialisées, scientifiques et techn.	32	188	220
Fabrication de machines	1		1
Trafic et transports	5	18	23
Enseignement	7	21	28
Santé et action sociale	24	103	127
Métallurgie, produits métalliques		5	5
Hôtellerie et restauration	9	25	34
Recyclage; traitement et distribution d'eau		1	1
Aliments, boissons et tabac		1	1
Production et distribution d'énergie		1	1
Activités financières et d'assurance	18	102	120
Industrie chimique, raffinage de pétrole		4	4
Agriculture, sylviculture et pêche		2	2
Autres activités de services	30	70	100
Activités immobilières	4	44	48
Electrotechn., électronique, montres, optique	1	4	5
Meubles; Réparation de machines	2	14	16
Commerce, entretien et réparat.d'automobiles	37	143	180
Activités de services admin. et de soutien	24	44	68
TOTAL	238	939	1 177

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA